

**Vie et Terre “application”**

**Fédération  
Des Amis de la Terre**

**Droit Au Logement**

**DAL 13**

## **Appel pour des réquisitions dans notre région**

**Avec ce gouvernement on avance mais surtout continuons la mobilisation.**

N’oubliez pas le recensement des logements vides et signez la pétition sur :  
[www.droitaulogement.org](http://www.droitaulogement.org).

Depuis des années nous agissons pour des réquisitions. La réquisition et la mise à disposition des logements, locaux et terrains s’imposent pour traiter l’urgence des personnes sans abri. C’est une des solutions pour respecter la loi sur le droit au logement, notamment les prioritaires DALO.

Le premier ministre, Jean Marc Ayrault, a annoncé qu’il recevrait dans quelques semaines l’inventaire des bâtiments pouvant être réquisitionnés afin d’y loger des personnes sans domicile...

Il a rappelé que : “Les lois existent et nous entendons les appliquer” ;

Après l’annonce de la ministre du logement, Cécile Duflot, d’appliquer la loi de réquisition, celle du premier ministre traduit une nouvelle volonté de s’attaquer à la crise du logement.

Nous pouvons que nous réjouir, mais il faut passer de la parole aux actes rapidement car la crise du logement s’aggrave.

Les expulsions sans relogement continuent, y compris pour ceux qui disposent d’un abri précaire dans un camp.

Les lois et les droits sont sans cesse violés par celui qui doit les faire respecter : l’Etat.

On ne peut imposer des devoirs si on ne jouit pas des droits.

La procédure de réquisition est applicable immédiatement, mais des aménagements législatifs la rendraient plus efficace, plus particulièrement les deux articles adoptés dans le cadre de la loi Duflot, dont la mise en œuvre est malheureusement retardée.

Nos associations et le comité de soutien ouvert à tous (composé de syndicats, d'associations et de partis politiques) appellent à une mobilisation générale de tous les citoyens pour :

- que cette mise à disposition de biens publics soit immédiate pour éviter de nouveaux morts de froid et (ou) de solitude
- que la loi de réquisition soit effectivement appliquée sur les propriétés vacantes vouées à la seule spéculation des grands groupes financiers
- 

Un toit c'est un droit, pour la réquisition "Application"

Grand merci :

- aux citoyens solidaires qui offrent un toit provisoire aux personnes sans abri
- aux maires courageux qui proposent des terrains ou locaux aux personnes vivant dans des camps plutôt que de demander l'expulsion de leur commune.

Rejoignez nous tous dans le Comité de Réquisition Solidaire, pour trouver des lieux vacants et accélérer la réquisition.

Des personnes sans abri et des personnes reconnues prioritaires et urgentes par la loi Dalo peuvent immédiatement retrouver un toit

**Rendez vous le jeudi 22 novembre à 9h30  
en bas des escaliers de la Gare ST Charles.....**